

ANNONCES LÉGALES

La Vie Corrézienne
Vendredi 7 juin 2024 **46**

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9190343

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE COMMUNE DE MEYMAC MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Meymac
Maître d'ouvrage : Commune de Meymac - 20 Place de l'Hôtel de ville - 19250 MEYMAC
Adresse internet du profil acheteur : www.centreofficielles.com.
Objet du marché : travaux de voirie 2024
Prestations divisées en lots : oui
Durée d'exécution du marché : 45 jours
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération : Prix des prestations (80%) et mémoire technique (20%)
Le pouvoir adjudicataire se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.
La commune peut recourir à la négociation en se réservant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.
Type de procédure : Procédure adaptée conformément au Code de la Commande Publique
Date limite de réception des offres : jeudi 20 juin 2024 à 18h00
Adresse auprès de laquelle le DCE peut être obtenu : www.e-marchespublics.com/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/06/2024

9190405



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SEPERT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé qu'une consultation publique sera ouverte en mairie de Saint-Martin-Sépert, du lundi 24 Juin 2024 au mercredi 24 Juillet 2024 inclus (31 jours), sur le projet relatif à la mise en place de tunnels non chauffés pour la production de petits fruits rouges au lieu-dit Puy de l'Étang sur le territoire de la commune de Saint-Martin-Sépert, présenté par la SCEA Les Petits Fruits représentée par Monsieur Christophe LIONET.
La demande de permis de construire a donné lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas effectué par l'autorité environnementale (article L.123-19 du code de l'environnement).
Le dossier de consultation, comprenant la demande de permis de construire accompagnée de l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et du mémoire de réponse suite à cet avis, l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers (CDPENAF) ainsi que l'avis de la collectivité, sera tenu à la disposition du public du 24 Juin 2024 au 24 Juillet inclus :
- sur le site internet «Les services de l'État en Corrèze» : <http://www.corrèze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis-Enquetes-publiques>
- en mairie de Saint-Martin-Sépert 25 Place Firmin Mazeau (05 55 73 53 75) aux heures d'ouverture suivantes : les mardis et vendredis de 14h00 à 15h30
Le public pourra adresser ses observations et propositions :
- par correspondance à la mairie de Saint-Martin-Sépert, siège de la consultation publique (adresse postale : 25 Place FIRMIN MAZEAU 19210 SAINT-MARTIN-SEPERT).
- par courrier électronique adressé à pref-environnement@corrèze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : Participation du public sur le projet relatif à la mise en place de tunnels non chauffés pour la production de petits fruits rouges).
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la SCEA Les Petits Fruits, La Sudrie, 19130 VIGNOLS.
Numéro de téléphone : 05 55 25 62 20 - courriel : directionadm@eife.fr
À l'issue de l'instruction, la mairie de Saint-Martin-Sépert sera amenée à statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire (accord avec prescriptions ou refus).

FONDS DE COMMERCE

7190196



7190323
Etude de Maître Sandra PERVEAUX
Notaire
7 Avenue Henri IV
19400 Argentat

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Sandra PÉRYAUX, notaire à ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, 7, av. Henri IV, BP 1, le 21/05/2024, et enregistré à la SPFE CORREZE le 29/05/2024 Dossier n°2024 00012589 Réf. n° 2024 N00452.

M. Christophe Guillaume Charles CORNELOUP, demeurant à ARGENTAT-SUR-DORDOGNE (19400), 3, place Lestourgie, né à VILLEPINTE (83420), le 4 février 1975.

A vendu :
La société dénommée **MAMETTE**, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 EUROS, ayant son siège social à HAUTEFAGE (19400), 428, route des Deux Châteaux, identifiée au SIREN sous le numéro 928 703 016 et immatriculée au RCS de BRIVE.

Un fonds de commerce de café-restaurant, traiteur, débit de boissons (licence IV), dépôt de gaz, dépôt de journaux, activités événementielles, exposition temporaire, vente à emporter, vraison de repas et exploitation hôtelière, exploitée à HAUTEFAGE (19400), Le Bourg - 22 rue de la Forge.

Moyennant le prix de : DIX MILLE DEUX CENT TRENTE ET UN EUROS (10 231,00 €) s'appliquant, savoir :
- aux éléments incorporels pour 4.231,00€
- aux éléments corporels pour 6.000,00€

Propriété - Jouissance :
Le CESSIONNAIRE sera propriétaire du fonds cédé à compter du 31/05/2024, il en a la jouissance anticipée depuis le 18/04/2024.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire chez Me Sandra PÉRYAUX, notaire à ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, 7, avenue Henri IV, BP 1, ou domicilié à été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion

Les Experts
by ALC Régile

l'actualité des professionnels du chiffre et du droit dans le grand Sud-Ouest

Destination Santé



Mladen Mitrovic-shutterstock

Tennis : 4 bonnes raisons de s'y mettre (quel que soit l'âge)

Sprints, endurance, vélocité, sauts... le tennis fait appel à de nombreuses qualités techniques et physiques. Sans oublier les ressorts psychologiques qu'il peut actionner... Praticué de façon régulière, il constitue un véritable atout pour notre santé. Pour au moins quatre raisons :

- **Il booste notre système cardiovasculaire :** le tennis exige à la fois une préparation physique à base d'endurance (course à pied...) et de sprints à plus haute intensité, ne serait-ce que pour aller chercher un amorti juste derrière le filet... Il s'avère donc complet pour muscler notre pompe cardiaque et renforcer nos vaisseaux sanguins ;

- **Il diminue notre taux de graisse !** Sa pratique est associée à une augmentation du LDL-cholestérol, autrement dit, le bon cholestérol. Il s'agit d'un atout de poids pour, à la fois garder la ligne et prévenir des anomalies lipidiques qui font le lit de maladies cardiovasculaires ;

- **Il renforce nos os.** Ou en tout cas, il permet de lutter de façon efficace contre la perte de densité osseuse, inéluctable avec l'âge.

Ainsi étude sud-africaine a unis montré que celle-ci était plus élevée dans le bras dominant que dans l'autre ! Même constat au niveau de la hanche et des lombaires, davantage renforcées chez

les joueurs de tennis, en comparaison d'un groupe témoin. « Sa pratique est liée à une structure osseuse plus saine », ont conclu les auteurs en question.

Chez les femmes comme les hommes et ce, quel que soit l'âge !

- **Il entretient la santé mentale !** Entre le fait de suivre la balle en permanence, d'analyser le jeu de l'adversaire et d'adapter des stratégies pour remporter les points, le tennis fait ainsi appel à d'importantes qualités de concentration et de réflexion. Un bon point pour nos capacités cognitives !

La vasectomie : un bénéfice pour la sexualité dans le couple

A partir de 18 ans, un homme peut recourir à la vasectomie comme méthode contraceptive. Cette intervention chirurgicale se déroule sous anesthésie locale, en 10 à 20 minutes et consiste à obstruer les canaux qui relient les testicules et la prostate. On y insère désormais du tissu du patient lui-même. Cette évolution de la méthode a permis d'améliorer encore les résultats. Aujourd'hui, moins de 1% des patients souffrent de douleurs à l'éjaculation.

En dehors de cela, les complications sont rarissimes. En revanche l'efficacité a été très bien démontrée. Au terme de 30 éjaculations ou de 3 mois de délai, un spermogramme est réalisé afin de vérifier que la contraception est efficace.

L'intérêt est multiple. Non seulement, ce moyen de

contraception est efficace, mais il est aussi réversible. La vasectomie n'a aucun effet en revanche sur l'érection, l'éjaculation ou encore l'orgasme. « Les patients ne ressentent aucun changement notamment au niveau du volume de l'éjaculat, de la sensation ressentie ou du plaisir », précise le Dr Charlotte Methorst, urologue et membre de l'Association française d'Urologie (AFU).

Grossesse : comment soulager le mal de dos

Les futures mamans le savent bien : l'approche du terme s'accompagne souvent de douleurs dorsales persistantes. Un phénomène qui s'explique par les changements physiologiques importants liés à la grossesse.

Au fur et à mesure que le ventre s'alourdit, le centre de gravité de la femme enceinte se déplace vers l'avant. Pour compenser, elle a tendance à creuser le dos, ce qui entraîne des tensions au niveau des vertèbres lombaires.

Si ces douleurs sont normales et sans gravité, elles n'en restent pas moins pénibles à vivre au quotidien. La sédentarité prolongée, les trajets en voiture longs et le port de charges trop lourdes sont autant de facteurs aggravants à éviter, dans la mesure du possible.

Pour prévenir et soulager ces maux de dos, l'activité physique douce est vivement recommandée. L'aquagym prénatale est idéale car le milieu aquatique permet de se déplacer sans subir l'impact du poids du corps. Le yoga ou la gymnastique adaptée sont aussi recommandés pour leur effet d'étirement musculaire.

D'autres prises en charge comme l'acupuncture ou la kinésithérapie peuvent aussi apporter un réel soulagement. La prudence reste toutefois de mise : mieux vaut se tourner vers des praticiens formés à la prise en charge des femmes enceintes.

destinationsanté
Agence de presse